

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

**DÉLIBÉRATION n° B2021/112**

L'an deux mille vingt et un et le 10 septembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Martine LABAT, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES

**Excusés** : Philippe SOLAZ, André RECURT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Didier FAVARO, Ludovic PONTICO, Christiane ROTGE

**Objet** : Finances - Attribution d'une subvention au Centre de Loisirs de Lannemezan pour 2021

Vu la demande de subvention présentée par le Centre de Loisirs de Lannemezan pour le fonctionnement de l'association qui accueille des enfants de tout le territoire intercommunal,

Considérant le règlement d'intervention mis en place par délibération n°2018/100 du 14 juin 2018 et les critères de versement des subventions aux associations,

Considérant les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »

Considérant la définition comme d'intérêts communautaires des activités extrascolaires,

Considérant l'enveloppe prévue au budget principal pour le versement de subvention à des associations,

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'accorder une subvention de 11 500 € au Centre de Loisirs de Lannemezan pour l'année 2021.
- de verser cette somme sur les crédits ouverts sur le budget principal de 2021

Affichée le 24 SEP. 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour copie conforme,  
Le Président  
Bernard PLANO



Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210910-2021-112B-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021